

Convocation en séance ordinaire le 26 août 2022.

Était présent :

Mr Pierre GARBIL, Mr Jean-Paul NIELACNY, Mme Florence DUPUY, Mme Claudine CHAZELLE, Mme Aurélie HOMEYER, Mme BRICAUD Catherine, Mr Michel, Mr Philippe CIRUSSE, Mr Benjamin GARNIER, Mme Sylvie BURELLIER, Mme Marie-Christine GAREL, Mr Yannick PLEVY, REY Mme Pascale BRUNELIN

Absents excusés : Mr Philippe BLANC, Mr Didier PINAY,
Secrétaire de séance : Florence DUPUY

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Nouvelles de publicités des actes administratifs

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter la publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

Bail local professionnel

Mr le Maire rappelle que Mme BRYAS Manon, ostéopathe a sollicité la mairie pour un local professionnel. Le Maire propose de mettre à disposition une salle qui se situe au rez-de-chaussée de la mairie dans les mêmes conditions que ce qui a été fait pour les infirmiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte le bail avec Mme BRUYAS Manon pour un montant du loyer à 100€ mensuel et les 25€ de charges mensuelles.

Décision modificative

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
023 / 023	Virement à la section d'investissement		6 952,00
042 / 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	6 952,00	
Total		6 952,00	6 952,00

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		6 952,00
040 / 28041482 / OPFI	Autres communes - Bâtiments et installations	2 500,00	
040 / 28041582 / OPFI	Autres groupements - Bâtiments et installations	4 452,00	
Total		6 952,00	6 952,00

Subvention classes découvertes

Mr le Maire explique que le Sou des Ecole sollicite une subvention pour l'organisation d'une classe découverte du 15 au 17 mars 2023 pour les classes de CP au CM2 au chalet des Alpes.

D'autres subventions ont été également demandé aux autres communes du RPI ainsi qu'au Département. Le reste sera financer par les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accepte la demande de subvention faite par le Sou des Ecole et fixe le montant à 475€, soit 5€ par enfant

POINTS DIVERS

Prochain Conseil le 06 octobre 2022 à 20h15

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance.

Le secrétaire de Séance



Le Maire

Pierre GARBIL

